

## **RÈGLEMENTS CONCOURS FACEBOOK**

### **PÉRIODE DU CONCOURS**

Le concours « Gagnez un abonnement annuel d'une valeur de 165\$ » est tenu par le marchand Savana Centre d'Amusement. Il se déroule sur Internet via la page Facebook du détaillant du 20 novembre 2017 à 17h00 au 8 décembre 2017 17h00.

### **ADMISSIBILITÉ**

Le concours s'adresse exclusivement à toute personne physique résidant au Québec et âgée de 18 ans ou plus au moment de son inscription au concours. La ou le gagnant qui ne réside pas au Québec ou qui n'a pas atteint l'âge de la majorité se verra refuser l'attribution du prix. Sont exclus les employés, agents et représentants des organisateurs du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériels et de services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

### **COMMENT PARTICIPER**

La participation au concours est totalement gratuite et est effectuée sans obligation d'achat. Bien qu'une connexion Internet et/ou un compte Facebook soient requis pour participer au concours, aucun achat n'est nécessaire.

### **Marche à suivre :**

1. Pour participer, il suffit de se rendre sur la page Facebook de Savana. ([www.facebook.com/savanacentredamusement/](http://www.facebook.com/savanacentredamusement/))
2. Le participant doit identifier deux de ses ami(e)s qui aimeraient passer une journée avec son enfant à Savana Centre d'Amusement.
3. En participant à ce concours, vous acceptez d'être lié au présent règlement. Pendant la durée du concours, les participants doivent respecter les limites suivantes :
  - Seule cette manière de procéder sera considérée comme valable pour la participation au concours et l'attribution du prix. La participation à notre concours ne peut en effet se faire que par l'intermédiaire de notre page Facebook.
  - La participation au concours est limitée à une participation par personne.
  - À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

### **PRIX**

Il n'y a qu'un seul prix à gagner.

Le prix consiste en un abonnement annuel pour un adulte et un enfant d'une valeur de 165\$.

Le prix ne peut pas être échangé contre une valeur monétaire et doit être accepté tel quel selon les indications présentées ci-haut. Aucune substitution de prix ni transfert à une autre personne n'étant autorisé ne sera effectué.

#### **TIRAGE ET ATTRIBUTION DU PRIX**

Le tirage aura lieu le 11 décembre 2017, à Saguenay, dans les bureaux de l'agence Polka. Une sélection au hasard sera effectuée parmi l'ensemble des participants ayant rempli les conditions de participation pendant la durée du concours.

Le gagnant sera contacté par message Facebook et devra confirmer l'acceptation de son prix dans les 10 jours suivants. La confirmation du prix ainsi que la façon d'en prendre possession lui seront alors transmises.

Le gagnant **s'engage à nous faire parvenir une photographie de lui-même avec sa carte cadeau** à l'adresse suivante : [annabelle@agencepolka.ca](mailto:annabelle@agencepolka.ca). Savana se réserve le droit d'utiliser le nom et la photo du gagnant à des fins publicitaires. Le nom et la photo du gagnant seront publiés sur le site web ainsi que sur la page Facebook Savana.

#### **ANNULATION OU MODIFICATIONS DU CONCOURS**

Savana se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le concours en tout ou en partie.

#### **GÉNÉRALITÉS**

Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront utilisés pour l'administration de ce concours. Savana se réserve le droit d'utiliser les informations (données collectées) pendant toute la durée du concours à des fins de promotion ou encore pour concevoir un « profil d'acheteur » destiné à certains participants qui pourra être utilisé dans le but d'octroyer des rabais et/ou offres exclusives à ses clients et/ou futurs clients.

Les organisateurs du concours et Savana déclinent toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou tous préjudices personnels découlant de l'attribution du prix de ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.